

**CAMSP** Centre Action Médico Social Précoce

**SESAL** Service d'Education Spécialisé pour l'Audition et le Langage

Les partenaires du SSEFS

- Education Nationale, Rectorat
- Service O.R.L. du C.H.U
- CRTLA (Centre de Référence pour les Troubles du Langage et des Apprentissages) du C.H.R.U.
- Audioprothésistes
- Orthophonistes en libéral
- Associations : Normandys, Handiuni, ALFAH
- Conseil Départemental
- Structures spécialisées: Centre-Médico-Psychologique (CMP), Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail (ESAT), S3AIS, SESSAD, Maison Des Adolescents...
- Psychomotriciens en libéral
- Orthoptistes

Accès :

Bus TWISTO : Ligne 11 - Arrêt TERRASSES

Bus VERTS : Ligne 09 - Arrêt TERRASSES

Ligne 32 - Arrêt TERRASSES



Responsable du service

Mme Odile LÉBOUC

6, avenue de Glattbach  
14760 Bretteville-sur-Odon  
Tél : 02 31 29 37 09

olebouc@crop-normandie.fr

Secrétariat

Mme Sandrine FOURNIER  
Tél : 02 31 06 12 96

sfournier@crop-normandie.fr

Locaux de la Manche

682, rue Jules Vallès  
50000 Saint-Lô

76 bis boulevard Mendès  
France, 2ème étage  
50100 Cherbourg

Standard: 02 31 29 37 00

[www.crop-normandie.fr](http://www.crop-normandie.fr)

SSEFS

Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation



Calvados / Manche

Scolarisation des élèves en situation de handicap

Accompagnement à la scolarité

(Loi du 11 février 2005)

Surdité / Troubles du langage

De 3 à 20 ans



Centre Ressource de l'Ouïe et de la Parole  
[www.crop-normandie.fr](http://www.crop-normandie.fr)

Ce document ne peut être jeté sur la voie publique.

N° Siret: 780 713 830 00039.





## Qui est accueilli?

Des jeunes de 3 à 20 ans, Déficients Auditifs (DA) ou présentant des Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA) scolarisés:

- Dans un établissement public ou privé
- En maternelle, primaire et collège
- En lycée général, technique ou professionnel

## Comment être orienté vers le SSEFS?

Dépôt du dossier à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)



Etude du dossier par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)



Reconnaissance du handicap, notification et orientation vers le SSEFS

## Quelles missions réalisons-nous?

Les professionnels interviennent au sein des établissements scolaires, au domicile et au CROP. Un PIA (Projet Individuel d'Accompagnement) est élaboré pour chaque enfant, en co-construction avec la famille, afin de:

- Favoriser le maintien du jeune dans son environnement familial, scolaire et social.
- Construire un projet personnalisé en y associant les parents et les différents partenaires.
- Développer des stratégies d'accompagnement personnalisé: pédagogique, éducatif, social, thérapeutique et linguistique.
- Assurer un suivi orthophonique, ORL, et prothétique.
- Informer et sensibiliser sur les troubles de l'audition et /ou du langage les partenaires et le lieu d'accueil du jeune.

## Qui intervient?

L'intervention du SSEFS fait appel à une équipe pluridisciplinaire qui est à l'écoute des besoins du jeune et de la famille.



*Un accompagnement personnalisé en milieu ordinaire pour chaque jeune*